Concours interne TSPDD CNAL spécialité TG

tspdd-19-tg- cp qroc amenagement durable territoires (choix région affectation et épreuve n°2/région normandie/epreuve écrite n°2)

238428

Concours section : Concours interne TSPDD CNAL spécialité TG

Epreuve matière : tspdd-19-tg- cp qroc amenagement durable territoires (choix région affectation et épre

N° Anonymat : 238428 Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : TSPDD - 19 - Int **Section/Spécialité/Série :** TG

Epreuve : CP - QRC **Matière :** AME **Session :** 2024

CONSIGNES

- *Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.*
- *Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.*
- *Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.*
- *Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.*
- *N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.*

Cas pratique.

Question 1.1. Les missions exercées par une DDT dépendent des ministères de la Transition écologique, de l'Agriculture ainsi que de l'Intérieur.

Question 1.2. On peut citer la mise en accessibilité des établissements recevants du public, l'instruction des permis de construire et d'aménagement (autorisation d'urbanisme) de l'Etat et des territoires au Règlement national d'urbanisme ou encore l'accompagnement des collectivités dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme pour décrire les missions majeures du service aménagement d'une DDT.

Question 2.

2.1. Le territoire bénéficie d'un cadre de vie agréable avec le passage de plusieurs cours d'eau et de voies de desserte modales qui relient le nord, le sud et l'Est.

2.2. ~~Le territoire doit faire face au retrait et gonflement d'argile~~ Le territoire est très impacté par les risques: ~~le~~ phénomène d'inondation (SO - N) et les glissement de terrain (N - E + autre) mais aussi par la ligne ferroviaire et la rocade autoroutière qui créent une barrière physique.

2.3. En plus du PLUi, la collectivité peut s'appuyer sur le Schéma de cohérence territoriale, document intégrateur des documents supra et sur le PCAET du territoire. S'il n'en est pas doté, la collectivité peut s'appuyer sur le SRADDET, la DTA, le SDAGE, ~~le PCAET~~.

2.4. Sur les 5 prochaines années, les superposition des risques ainsi que les 2 grandes barrières physiques que sont la voie ferrée et la rocade autoroutière peuvent limiter le développement du territoire.

En terme de développement spacial, la loi Climat & Résilience prévoit la réduction de 50% d'ici 2030 de la consommation passé sur la décennie 2011 - 2021. La CA devra densifier pour se développer.

Question 4.

4.1. La loi SRU prévoit pour les communes de plus de 3500 habitants un minimum de 25% de logements sociaux. Le nombre de logements sociaux nécessaire est ((29580 x 100) / 25).

4.2. Rythme de la construction de logement par année de 2018 à 2022 pour la commune X.

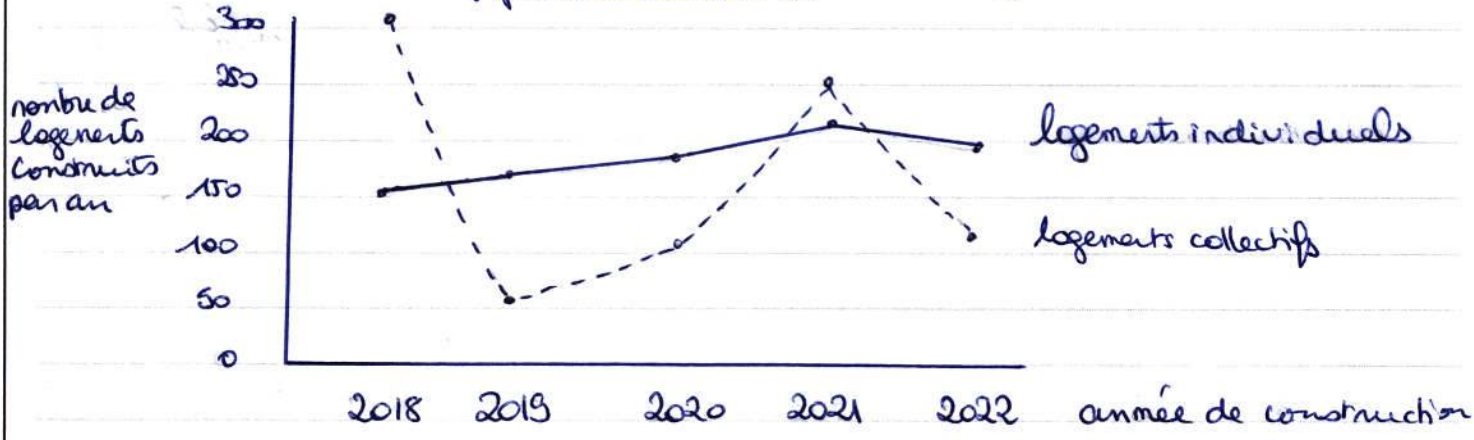

4.3. La commune, pour répondre aux objectifs de la loi SRU a mis en place une politique de lutte contre les vacances ainsi qu'un ajustement des logements construits suivant les chiffres de la demande de logements sociaux (adaptation des typologie de logements).

Question 5.

5.1. 208 km² = surface de la communauté d'agglomération (CA)
4436 Ra = surface agricole de la CA.

1 Ra = 0,01 km² → 4436 Ra = 44,36 Km²

208 = 100% du territoire
44,36 = x % du territoire → $\frac{44,36 \times 100}{208}$ = pourcentage de la superficie des surfaces agricoles dans la CA.

L'agriculture détient un rôle majeur dans l'économie de la collectivité.

5.3. Les espaces agricoles sont confrontés aux phénomènes de sécheresse et la variation des températures (gel), de ruissellement, l'invasion de nouvelles espèces d'insectes. Les conséquences de ces phénomènes est la perte des récoltes, la baisse des rendements. Ainsi, les agriculteurs peuvent avoir à cesser leur activité.

5.3. La CA peut protéger ~~et développer ses es~~ ses espaces agricoles en densifiant son enveloppe urbaine plutot qu'en ouvrant de nouvelles zones à urbaniser. Pour limiter le ruissellement, elle peut imposer la création de linéaire de Haies. La CA peut développer ses espaces agricoles en révisant son PLUi et en réduisant le nombre de zones AU dans une logique d'évitement.

Question 6. Les principaux risques naturels auquels le territoire est confrontés sont le risque inondation et le retrait et gonflement des argiles. Ces risques sont pris en compte au sein d'un ou de plusieurs PPRi. Ces documents sont annexés au PLUi ~~dont le zonage~~. Le PLUi est tenu de respecté le zonage mis en œuvre.

Question 7).

7.1. La gare TGV devra être implantée en dehors des zones de risques du PPRi. Elle devra également avoir un impact le plus faible possible sur le territoire et être facilement connecté au réseau existant. Elle devra donc se situer à proximité de la ville principale. Afin de ~~diminuer~~ le nord-Ouest du territoire ~~elle~~ en terme de mobilité, elle devra s'y trouver.

7.2. La gare pourrait être l'occasion de créer un pôle multimodal avec l'arrivée d'une ligne de TER et autres transport en commun. Elle pourrait être reliée par une piste cyclable. Une réflexion sur les services et commerces de proximité devra être engagée.

8.

SDAGE - Schéma directeur d'aménagement, de la gestion des eaux
SAGE - Schéma d'aménagement de la gestion des eaux.

Question 9)

THème	Enjeux	Objectif	Acteurs
Agriculture	Limiter les impacts de l'agriculture sur le milieu	Augmenter la part des exploitations conduites en agriculture biologique	Chambre d'agriculture Agriculteurs
Mobilité	Rendre le territoire plus modale	Augmenter la part modale des modes actifs.	Région DREAL
Risques		Déplacer les ERP en zone rouge du PPRi	Maire DDT
Habitat	Attractivité du territoire pour augmenter la population	Atteindre les 20% logements sociaux sur le territoire	Bailleur sociaux DDT
Eau	~~Atteindre~~ Rétablir les continuités écologiques ↔	Atteindre le bon état des cours d'eau à moyen terme	Agence de l'eau SAGE

Concours section : Concours interne TSPDD CNAL spécialité TG

Epreuve matière : tspdd-19-tg- cp qroc amenagement durable territoires (choix région affectation et épre

N° Anonymat : 238428 Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : TSPDD-19-int **Section/Spécialité/Série :** TG

Epreuve : cp - QRC **Matière :** AME **Session :** 2024

CONSIGNES

- *Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.*
- *Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.*
- *Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.*
- *Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.*
- *N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.*

~~Question 2)~~

Questions à reponses courtes

QRC3 - 3.1 Un biodechet est un déchet issu d'un produit naturel de type épluchures de légumes.

3.2. le tri des biodéchets sera rendu obligatoire à compter de 2024. Cette obligation concernera les particuliers.

3.3. Le réemploi massif des biodechet est possible grâce au compostage.

QRC4 - Afin d'organiser les JOP 2024, l'Etat a du construire les infrastructures nécessaires à l'accueil des athlètes mais aussi des compétition, et vérifier leur accessibilité. Il a également dû

QR2 - 2.2. La communauté de communes doit restreindre l'utilisation des eaux de la population en définissant par arrêtés des heures d'utilisation pour l'arrosage, la limitation de remplissage des piscines par exemple.

Concours section : Concours interne TSPDD CNAL spécialité TG
Epreuve matière : tspdd-19-tg- cp qroc amenagement durable territoires (choix région affectation et épre
N° Anonymat : 238428 Nombre de pages : 8

QRC 5 -

5.1. Ma prime Renov' est un dispositif mis en place par le gouvernement pour permettre aux ménages d'engager des travaux de rénovation de leur logement. Il s'agit de réduire poste thermique sur le logement en l'isolant. Cela passe par l'isolation ou rénovation de la toiture, des murs extérieurs ou intérieurs, l'isolation des combles ou du sous-sol, le passage d'une chaudière gaz à une pompe à chaleur.

5.2. c'est l'ANAH (agence nationale Habitat) qui s'occupe de cette prime. Le dispositif est également suivi par la ~~DREAL~~.

5.3. ~~Une~~ RGE. Environnementale.

6./.8.

Cas pratique.

Question 2 - Titre : Carte ~~thématique~~ du diagnostic territorial : agriculture, mobilité, risques.

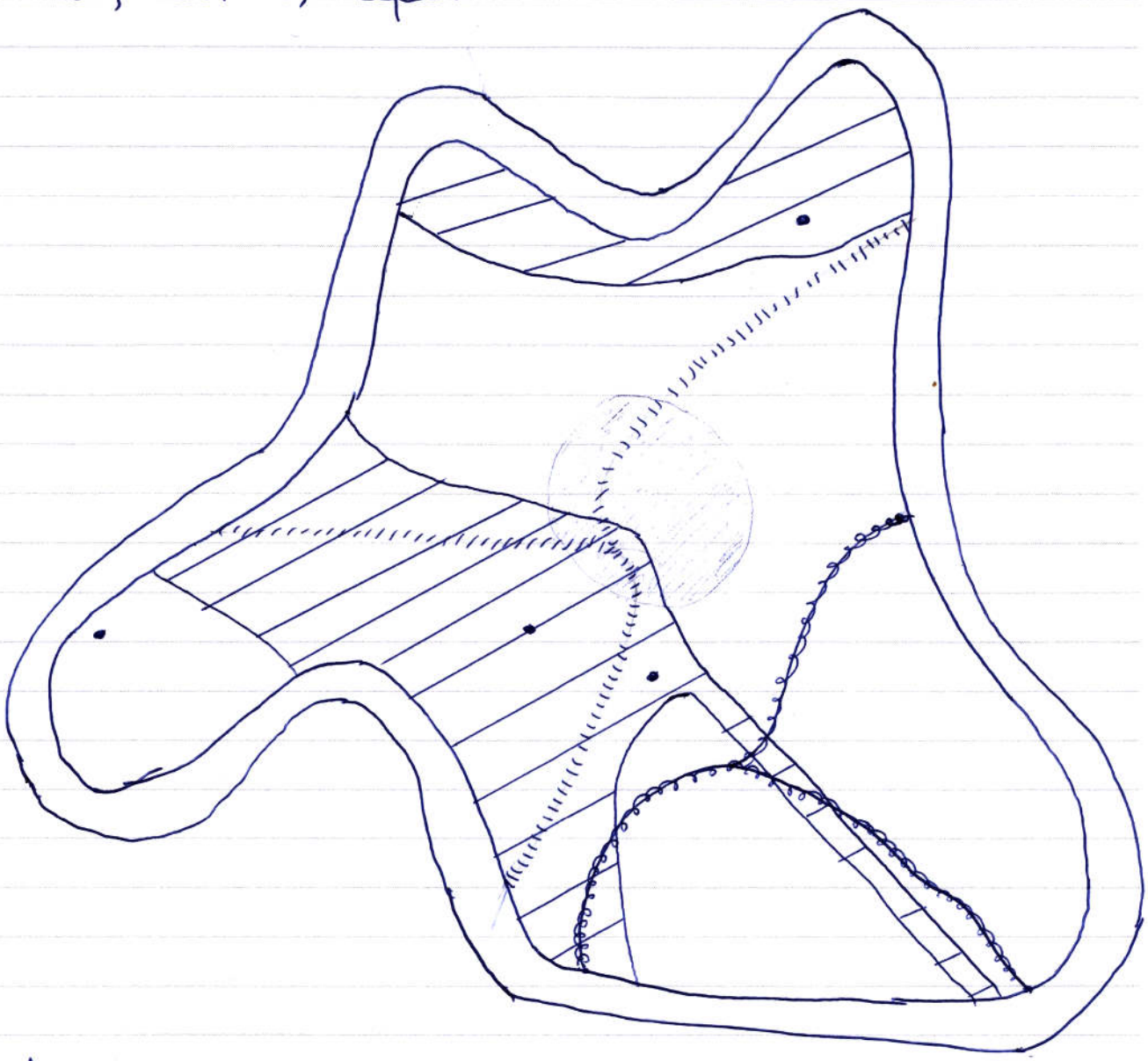

Légende.

Agriculture
- captages dégradés (intrant : pollution diffuse)

Mobilité
- voie ferrée
- axe principaux routiers

Risques.
- zone rouge du PPRi
- zone gonflement & retrait argiles